

Instructions pour sécuriser un véhicule lors d'un voyage au Royaume-Uni



Avant de commencer votre voyage

1. Demandez une liste de contrôle à votre employeur. S'il n'est pas en mesure de vous en fournir une, vous pouvez en trouver une dans la langue de votre choix ici : [Liste de contrôle pour la sécurité des véhicules : entreprises de transport routier et conducteurs - GOV.UK](#)
2. Surveillez le chargement du véhicule afin de vous assurer qu'aucune personne non autorisée ne pénètre dans le chargement. Si vous ne pouvez pas surveiller le chargement, vérifiez le véhicule dès que possible.
3. Vérifiez l'état du véhicule (carrosserie, bâche) et notez tout dommage sur la liste de contrôle. Assurez-vous que les dispositifs de sécurité sont disponibles pour le voyage.



Immédiatement après le chargement

4. Pour les véhicules à parois rigides : verrouillez les portes intégrées et sécurisez-les à l'aide d'un cadenas.
- Pour les véhicules à parois souples : verrouillez les portes intégrées et sécurisez-les à l'aide d'un câble de sécurité de bonne qualité, sécurisé à l'aide d'un cadenas robuste ou d'un scellé unique. Notez le numéro du scellé sur la liste de contrôle.
5. Vérifiez les coffres latéraux/les coffres à palettes et sécurisez-les si possible. Vérifiez le pare-vent et les essieux.



Après chaque arrêt pendant votre trajet

6. Vérifiez la toile, le toit et la sécurité du véhicule :
 - Cassez le scellé ou le cadenas pour effectuer une vérification de l'intérieur.
 - Tirez physiquement sur tous les dispositifs de sécurité pour vérifier qu'ils sont intacts.
 - Vérifiez les coffres latéraux, le pare-vent et les essieux.
 - Vérifiez : y a-t-il des dommages ?
 - Vérifiez si les dispositifs de sécurité ont été altérés.
7. S'il y a des traces de dommages, d'altération ou d'accès non autorisé, vérifiez le chargement et l'espace de chargement et signalez-le aux autorités locales.

Avant d'entrer dans la zone de contrôle du Royaume-Uni

Pour plus d'informations sur le programme des sanctions civiles concernant les entrées clandestines, consultez :

Adhérez au programme d'accréditation des sanctions civiles :
[Demande d'adhésion au programme d'accréditation des sanctions civiles - GOV.UK](#)

8. Répétez les étapes 6 et 7
 9. S'il n'a pas été possible de sécuriser votre véhicule à l'aide de la méthode optimale, procédez à une vérification manuelle approfondie du chargement et de l'espace de chargement.
 10. Notez les vérifications effectuées sur votre liste de contrôle – au chargement, après chaque arrêt et avant d'entrer dans la zone de contrôle du Royaume-Uni.
-

Pour plus d'informations sur le programme des sanctions civiles concernant les entrées clandestines, consultez :

Adhérez au programme d'accréditation des sanctions civiles :

[Demande d'adhésion au programme d'accréditation des sanctions civiles - GOV.UK](#)

Toujours :

- Soyez prudent.
- Soyez vigilant.
- Emportez des dispositifs de sécurité et des listes de contrôle de rechange.
- Conservez les instructions écrites et les listes de contrôle dans la cabine.
- Notez les vérifications effectuées sur une liste de contrôle.
- Alertez les autorités locales, les services frontaliers ou la police si vous soupçonnez que quelqu'un est entré dans votre véhicule sans votre permission.

Pour plus d'informations, consultez : [Programme des sanctions civiles concernant les entrées clandestines - GOV.UK](#)

Vous trouverez ici des informations sur la manière dont l'Equipe chargée des sanctions civiles à l'encontre des immigrants clandestins inflige des sanctions : [Niveau de sanction : code de bonnes pratiques - GOV.UK](#)

Vous pouvez contacter l'Equipe à l'adresse BF.CECPT@homeoffice.gov.uk

ou à l'adresse suivante :

Équipe chargée des sanctions civiles à l'encontre des immigrants clandestins

Border Force South East

Martello House, Second Floor

Shearway Park, Shearway Road

Folkestone

Kent

CT19 4RH

Royaume-Uni

Tél. : 03000 710 104

Les lignes sont ouvertes 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf le jour de Noël, le lendemain de Noël et le jour de l'An.

Pour plus d'informations sur les modalités d'adhésion au programme d'accréditation des sanctions civiles pour les immigrants clandestins, veuillez consulter le site : [Demande d'adhésion au programme d'accréditation des sanctions civiles - GOV.UK](#)

Pour plus d'informations sur le programme des sanctions civiles concernant les entrées clandestines, consultez :

Adhérez au programme d'accréditation des sanctions civiles :
[Demande d'adhésion au programme d'accréditation des sanctions civiles - GOV.UK](#)

